REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Communautaire

	Nombre de	
	membres	
Afférents	En	Qui ont pris
au Conseil	exercice	part à la
Communautaire		délibération
32	32	27

de la Communauté de Communes DE LA VALLEE D'OSSAU 4 Avenue des Pyrénées - ARUDY

DELIBERATION n°2020/43

L'An deux mille vingt et le mardi 3 mars à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 20 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au nouveau siège de la CCVO, 26 bis rue d'Arros à Arudy.

<u>Présents titulaires</u>: Mmes MOURTEROT, BERGES, HELIP, TOUTU, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, VISSE, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, DUCHATEAU, LABERNADIE, SARRAILH, GARROCQ.

<u>Pouvoirs</u>: M. COURTIE à M. MASONNAVE, M. CASADEBAIG à M. SARRAILH, M. MOUNAUT à Mme TOUTU, M. LABOURDETTE à M. LABERNADIE, M. SANZ à M. PAROIX.

Secrétaire de séance : M. GARROCQ

OBJET : CULTURE- ÉTÉ OSSALOIS - ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ – tranche 1

RAPPORTEUR: ISABELLE BERGES, VICE-PRESIDENTE

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau lance pour la sixième année l'Été Ossalois, un programme de manifestations culturelles se déroulant de juin à octobre sur le territoire.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire les différents dossiers de subventions pour l'année 2020 dans le cadre de l'Été Ossalois.

➤ Association TLM	100€
➤ Association Pyrène l'Ossaloise	100€
➤ Association Les Randonneurs Ossalois	300€
➤ Association Foyer rural de Lys	300€
➤ Association Foyer rural de Rébénacq	400€
➤ Association Trad à l'Ail	325€
➤ Association Los Auzelets	600€
➤ Association Béarn Pont de Camps	600€
➤ Association Collectif Ca Ï	750€
➤ Association Ossau Komédia	800€
➤ Association Iles et Ailes	500€
in the second se	4 - 8 8

Le rapport entendu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité : le -6 MARS 2020

SOUS-PRÉFECTURE

OLORON STE MARIE

- ATTRIBUE des subventions aux associations comme indiqué ci-dessus,
- PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2020 de la Communauté de Communes.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON